

COMMUNE DE LESPERON

BORDEREAU D'ENVOI

REFERENCES DU DOSSIER : PC 040 152 23 00093

DATE DE DEPOT : 21 / 12 / 2023

OBJET DE LA DEMANDE D'AUTORISATION : Construction centrale photovoltaïque

NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR :

SAS ENOVA PV 2
10 les docks Place de la joliette
13 002 marseille 2eme

ADRESSE DU TERRAIN :

Chemin des Saules, Larauon, 40260 leperon

REFERENCES CADASTRALES : SECTION : P N° 890
SECTION : _____ N° _____
SECTION : _____ N° _____

TYPE DE PROTECTION DANS LAQUELLE SE SITUE LE PROJET :

- ABORDS MONUMENTS HISTORIQUES
- SITE INSCRIT
- ZPPAUP

Le 22 / 12 / 2023

Signature



Le Maire, Hélène COUSSEAU



Cet avis doit être transmis au service instructeur de la DDE, au plus tard dans le mois suivant la réception en Mairie de la demande de permis ou de certificat d'urbanisme opérationnel (Cub) et au plus tard dans les quinze jours pour une déclaration préalable ou un certificat d'urbanisme informatif (Cua) (1).

1	5	2	2	3	0	0	0	2	3
Commune			Année			N° du dossier			

CONCERNANT LA DEMANDE DE :

- Permis de construire Certificat d'urbanisme
 Permis d'aménager Déclaration préalable
 Permis de démolir

DEPOSEE EN MAIRIE LE :

2	1	1	2	2	0	2	3
Jour		Mois		Année			

PAR	NOM, PRENOM(S) SAS ENOVA PV 2	
HABITANT A	ADRESSE DU DEMANDEUR 10 LES DOCKS, Place de la Zélie 13002 MARSEILLE 21ème	REFERENCES CADASTRALES DU TERRAIN P 890
POUR UN PROJET SITUE A	ADRESSE DU TERRAIN Chemin des Sables, Laruson, 40260 Lesperon	SURFACE DU TERRAIN (EN M²) 46 968 m²

1 . AVIS SUR LE PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

SITUATION DU PROJET	▪ SI DOCUMENT D'URBANISME (POS, PLU, CARTE COMMUNALE) : <input checked="" type="checkbox"/> EN ZONE URBANISABLE <input type="checkbox"/> EN ZONE NON URBANISABLE ZONAGE : <u>AUER</u>
	▪ SANS DOCUMENT D'URBANISME : <input type="checkbox"/> DANS UNE PARTIE URBANISEE <input type="checkbox"/> DANS UNE PARTIE NON URBANISEE <input type="checkbox"/> CENTRE URBAIN OU MILIEU AGGLOMERE <input type="checkbox"/> TERRAIN AGRICOLE <input type="checkbox"/> AUTRE <input type="checkbox"/> ESPACE BOISE <input type="checkbox"/> AUTRE
APPRECIATION DES RIQUES	▪ Y A-T-IL A PROXIMITE DES BÂTIMENTS GENERANT DES NUISANCES (Art. R. 111-2) ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON NATURE DES NUISANCES : _____ DISTANCE : _____ ▪ LE TERRAIN EST-IL SITUE DANS UN SECTEUR A RISQUES ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON NATURE : _____
HISTORIQUE	▪ LE TERRAIN EST-IL ISSU D'UNE PLUS GRANDE PROPRIETE ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON SI OUI, NOMBRE DE DETACHEMENTS CONSTATES DEPUIS 10 ANS : _____

2 . AVIS SUR LES EQUIPEMENTS DESSERVANT LE TERRAIN

LE TERRAIN CI-DESSUS EST OU SERA DESSERVI DANS LES CONDITIONS SUIVANTES

EQUIPEMENTS PUBLICS	Desservi : capacité		Non desservi	Longueur en m	Sera desservi ?		Avant le	Nom du concessionnaire	Prise en charge communale	
	Suffisante	Insuffisante			OUI	NON			OUI	NON (3)
Eau potable										
Ass. Eaux usées (2)										
Ass. Eaux pluviales										
Electricité BT										
Voirie publique	X									
Voirie privée										
Sécurité incendie										

(1) Cet avis est réputé favorable sans réserve s'il n'est pas intervenu dans le mois de réception de la demande dans le cas d'une décision relevant de l'Etat. Il doit être dûment motivé s'il est défavorable, ou si, favorable il est assorti d'une demande de prescriptions particulières (R. 423-72 et R 410-6 du Code de l'urbanisme.)
 (2) Joindre la décision au titre de l'art. 38.3 la loi sur l'eau.
 (3) Si non, pour l'établissement des participations voir cadre 3 suivant.

3 . PARTICIPATIONS D'URBANISME

LE PROJET SUSVISE DOIT-IL ÊTRE ASSUJETTI AUX PARTICIPATIONS SUIVANTES ? OUI NON

PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX (Art. L. 332.11.1), instituée par délibération du : _____
Délibération spécifique liée au projet en date du _____ Montant : _____ (à joindre pour chaque projet)

EQUIPEMENT PROPRE (Art. L. 332-15.3), (joindre l'accord du demandeur)

EQUIPEMENT PUBLIC EXCEPTIONNEL (Art. L. 332:8)

RACCORDEMENT A L'EGOUT (Art. L. 332-6-1-2)

Délibération en date du : _____ Montant : _____

PROGRAMME D'AMENAGEMENT D'ENSEMBLE (Art. L. 332.9)

Délibération en date du : _____ Montant : _____

PARTICIPATION DU CONSTRUCTEUR EN ZAC (Art. 311-4)

PARTICIPATION POUR NON-REALISATION D'AIRES DE STATIONNEMENT (Art. L. 332-6-1-2)

Délibération en date du : _____ Montant : _____

4 . FISCALITE

APPLICABLE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

T.L.E.
Instituée par délibération en date du : _____

• EN CAS DE PROJET DE LOGEMENTS SOCIAUX H.L.M : LA COMMUNE A-T-ELLE DELIBEREE POUR EXONERER LES LOGEMENTS REALISES PAR LES ORGANISMES H.L.M. ? OUI NON

SI OUI, DATE DE CETTE DELIBERATION : _____

5 . AVIS SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION

ASPECT EXTERIEUR ET ABORDS	OBSERVATIONS DU MAIRE SUR L'ASPECT EXTERIEUR DU PROJET (TOITURES, FACADES, CLÔTURES ...) :	_____
	SON INTEGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT (PLANTATIONS ET AMENAGEMENT DES ABORDS) :	_____
	Y A-T-IL LIEU D'IMPOSER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES ?	_____
ACCES	LES CONDITIONS D'ACCES SONT-ELLES SATISFAISANTES ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON OBSERVATIONS : _____	_____
AIRES DE STATIONNEMENT	OBSERVATIONS DU MAIRE : _____	_____

6 . AVIS DU MAIRE

FAVORABLE (NATURE ET MOTIFS DES PRESCRPTIONS S'IL Y A LIEU) :

DATE : 22 / 12 / 2023

DEFAVORABLE (INDIQUER LES MOTIFS COMPTE TENU DES
OBSERVATIONS FIGURANT AUX RUBRIQUES CI-DESSUS) :

LE MAIRE, Hélène COUSSEAU

